



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 mars 2025

OBJET :

DE-25-03-1-08) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA
SOCIETE VINCEM POUR L'ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX,
SIS 20, RUE DU LIEUTENANT HEITZ A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 06 mars 2025 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme
VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M.
GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.
POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M.
GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. TOURNE
(pouvoir à Mme VOISIN), M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), M.
BOUKOBZA (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250318-lmc1H12889H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
Date de Publication : 20/03/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2025 accordant une surcharge foncière d'un montant de cent soixante mille euros (160 000 €) à la société VINCEM afin de réaliser l'opération d'acquisition de 4 logements sociaux (2PLAI/1PLUS/1PLS) sis 20, rue du Lieutenant Heitz à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la société VINCEM en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 13 mars 2025,

D É L I B È R E

à l'unanimité, (5 ne prennent pas part au vote : Mme LIBERT, MM. LEBEAU, BEAUFRÈRE-GOURDY, GIRARD, LAFON,)

ARTICLE I : Approuve la convention réservant deux logements à la Ville et fixant les obligations de la société VINCEM en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser l'opération d'acquisition de 4 logements sociaux -(2PLAI/1PLUS/1PLS) sis 20, rue du Lieutenant Heitz à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé